



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ONTARIO 2026



4 et 5 décembre | The Blue Mountains, Ontario

Message de la présidente du Conseil régional de l'Ontario et de la directrice de la région de l'Ontario

Aux sections locales de l'Ontario d'Unifor,

Le Conseil régional de l'Ontario de 2026 se tiendra en présentiel au Centre des congrès de Blue Mountain Village, à Blue Mountains, les 4 et 5 décembre 2026. Assurez-vous que vos délégations sont prêtes à rester jusqu'à la levée de la séance le samedi 5 décembre à 17 h.

Notre syndicat continue d'être au premier plan d'une lutte décisive pour les travailleuses et travailleurs. L'incertitude économique, les décisions politiques et l'évolution de la nature du travail continuent d'exercer des pressions croissantes sur les emplois de qualité, la résilience des communautés, ainsi que les industries et les secteurs qui les soutiennent. Notre syndicat demeure inébranlable. Ensemble, nous réitérerons notre engagement à protéger les emplois au Canada et les communautés qu'ils soutiennent.

Le Conseil régional de l'Ontario de 2026 sera pour les membres délégués de l'Ontario une excellente occasion de se réunir, de partager leurs expériences et de contribuer à définir les priorités de notre région pour l'année à venir.

Nous encourageons les sections locales à soutenir la participation des membres en quête d'équité (femmes, personnes noires, autochtones et de couleur, personnes ayant une incapacité, personnes issues de la communauté 2ELGBTQIA+ et jeunes de 35 ans et moins) en les incluant dans leur délégation. Dans le cadre de notre engagement continu en faveur de l'équité, nous demandons aux sections locales de respecter leurs droits de délégation spéciale accordés en vertu des règlements du Conseil régional de l'Ontario.

Aussi, conformément aux règlements du Conseil régional de l'Ontario, une élection sera organisée pour doter le poste suivant au sein du comité exécutif :

- un (1) membre extraordinaire.

L'inscription par le biais de notre système d'inscription en ligne est obligatoire. Les présidentes et présidents des sections locales ont reçu les noms d'utilisateur et les mots de passe pertinents pour l'inscription en ligne. Si vous avez besoin d'aide, communiquez avec nous à l'adresse registration@unifor.org. Les renseignements relatifs aux droits de délégation des sections locales seront envoyés dans un courriel distinct.

Nous sommes impatientes de vous voir à Blue Mountains!

En toute solidarité,



Shinade Alder
présidente du Conseil régional de l'Ontario



Samia Hashi
directrice de la région de l'Ontario

Ordre du jour provisoire*

Mercredi 2 décembre 2026

- Réunion des présidentes et présidents (13 h)

Jeudi 3 décembre 2026

- Début de l'enregistrement (13 h)
- Réunions sectorielles
- Réunions des comités permanents

Vendredi 4 décembre 2026

- Début de l'enregistrement (7 h 30)
- Ouverture de la séance (9 h)
- Rapport de la directrice de la région de l'Ontario
- Rapport de la présidente du Conseil régional de l'Ontario
- Débat sur les recommandations et les résolutions
- Mises en candidature
- Présentations des comités permanents du Conseil
- Intervenantes et intervenants
- Soirée sociale
- Soirée au coin du feu offerte par le Programme d'aide aux employés et à leur famille

Samedi 5 décembre 2026

- Ouverture de la séance (9 h)
- Rapport financier du secrétaire-trésorier du Conseil
- Élections
- Débat sur les recommandations et les résolutions
- Présentations des comités permanents du Conseil
- Intervenantes et intervenants

* Sous réserve de toute modification

Inscription

Inscrivez-vous en ligne à l'adresse <https://register1.unifor.org/>. Vous avez jusqu'au vendredi 13 novembre 2026 pour vous inscrire.

Les renseignements relatifs à l'inscription de votre section locale ont été envoyés par courriel. En tant que responsable de la délégation, il incombe à la présidente ou au président d'inscrire tous les membres de la délégation de sa section locale.

Pour inscrire votre délégation, sélectionnez l'un des événements suivants.

1. Réunion des présidentes et présidents : 2 décembre 2026 (13 h à 17 h)
2. Conseil régional de l'Ontario : 4 et 5 décembre 2026

Pour vous inscrire à plus d'un événement, fermez votre session et ouvrez-en une nouvelle afin de sélectionner l'événement suivant sur la page d'accueil.

Nous invitons les sections locales à inscrire une délégation complète, ainsi que des membres délégués spéciaux (en tenant compte de nos groupes en quête d'équité) et des membres observateurs au Conseil régional de l'Ontario de cette année. Lors de l'inscription de votre délégation en ligne, vous devez indiquer une adresse électronique unique pour chaque membre participant. Une fois l'inscription terminée, le système envoie un courriel à chaque membre participant pour qu'il s'identifie et s'inscrive aux caucus sur l'équité. Tous les caucus sur l'équité s'adressent aux membres qui s'identifient comme appartenant à un groupe en quête d'équité.

Remarques importantes

Les membres actuels du comité exécutif du Conseil régional de l'Ontario et des comités permanents doivent être inscrits en tant que membres délégués au sein de la délégation de votre section locale.

Si vous devez modifier l'inscription de votre section locale ou rencontrez des difficultés lors de votre inscription, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse catarina.xhuli@unifor.org.

Désignation des délégations

Seuls les membres délégués d'une délégation disposent d'un droit de parole et d'un droit de vote au Conseil. Chaque section locale peut désigner un nombre limité de membres délégués, lequel est déterminé comme suit.

- Sections locales comptant de 1 à 250 membres : 1 membre délégué
- Sections locales comptant de 251 à 500 membres : 2 membres délégués
- Sections locales comptant de 501 à 750 membres : 3 membres délégués
- Sections locales comptant de 751 à 1 000 membres : 4 membres délégués
- Sections locales comptant de 1 001 à 1 250 membres : 5 membres délégués
- Un membre délégué supplémentaire pour chaque tranche additionnelle de 250 membres

Consultez les règlements du Conseil régional de l'Ontario pour obtenir des renseignements sur les sections locales fusionnées. Les règlements du Conseil régional de l'Ontario sont disponibles sur le site Web d'Unifor.

Les membres délégués spéciaux disposent d'un droit de parole, mais d'aucun droit de vote au Conseil. Ces personnes peuvent inclure les membres de votre comité exécutif, des présidentes et présidents d'unité ou des membres des groupes en quête d'équité (personnes noires, autochtones et de couleur, jeunes, personnes ayant une incapacité, personnes issues de la communauté 2ELGBTQIA+ et femmes).

Statut des membres délégués

Membres délégués

Seuls les membres délégués d'une délégation disposent d'un droit de parole et d'un droit de vote au Conseil. Chaque section locale peut désigner un nombre limité de membres délégués, comme indiqué précédemment. Seuls les membres délégués peuvent se porter candidats pour des postes faisant l'objet d'un vote de l'assemblée (p. ex. comité exécutif du Conseil et comités permanents autres que ceux sur l'équité).

Membres délégués spéciaux

Les membres délégués spéciaux disposent d'un droit de parole, mais d'aucun droit de vote au Conseil. Cette catégorie peut inclure des membres de votre comité exécutif, des présidentes et présidents d'unité ou des membres de groupe en quête d'équité (personnes noires, autochtones et de couleur, jeunes, personnes ayant une incapacité, personnes issues de la communauté 2ELGBTQIA+ et femmes). Les membres délégués spéciaux des groupes en quête d'équité peuvent se porter candidats pour les postes offerts au sein de leur comité d'équité respectif.

Membres suppléants

Des membres suppléants peuvent remplacer un membre délégué ayant un droit de vote si ce dernier doit s'absenter du Conseil. Ces membres suppléants n'ont aucun droit de parole ni droit de vote, sauf s'ils remplacent un membre délégué absent. Le nombre de membres suppléants ne doit pas excéder le nombre de membres délégués.

Membres observateurs

Les membres observateurs n'ont aucun droit de parole ni droit de vote au Conseil et peuvent être des membres qui ne se qualifient pas comme membres délégués spéciaux. Les sections locales peuvent inscrire plusieurs membres observateurs.

Élections

Conformément aux règlements du Conseil, une élection sera organisée pour doter le poste suivant pour la durée restante du mandat triennal :

- un (1) membre extraordinaire.

Caucus sur l'équité

Afin de s'assurer que les membres des groupes en quête d'équité peuvent se concentrer sur l'important travail de leurs caucus et participer à tous les caucus qui les concernent, le calendrier provisoire des caucus est le suivant.

Vendredi 4 décembre

Caucus des travailleuses et travailleurs ayant une incapacité – Dîner

Caucus des jeunes travailleuses et travailleurs – Dès la levée de la séance

Caucus des travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur – Dès la levée de la séance

Samedi 5 décembre

Caucus des travailleuses et travailleurs 2ELGBTQIA+ – Déjeuner

Caucus des femmes – Dîner

En fonction de l'horaire des caucus, des repas ou des rafraîchissements légers pourront être offerts.

Il faut noter que les caucus sur l'équité seront réservés uniquement aux personnes qui s'identifient comme appartenant à un groupe en quête d'équité. Les parties alliées ne sont pas invitées à y participer.

Résolutions

Modifications aux règlements

L'article 9 (Modifications) des règlements du Conseil régional de l'Ontario énonce ce qui suit.

« Les règlements du Conseil régional peuvent être modifiés par un vote majoritaire des deux tiers pour approuver une résolution soumise par une section locale ou une recommandation du comité exécutif, à condition que toutes les sections locales aient reçu un préavis de 30 jours de la résolution ou de la recommandation visant à modifier les règlements. »

Afin de se conformer à l'article 9, toute résolution relative à la modification des règlements doit être soumise au plus tard le mercredi 4 novembre 2026. Les propositions de modifications aux règlements doivent être soumises par courriel à l'adresse catarina.xhuli@unifor.org.

Les sections locales en seront alors informées au plus tard le 5 novembre 2026.

Résolutions générales

Les résolutions générales qui seront examinées par le Conseil régional de l'Ontario doivent être reçues au moins 15 jours avant le début du Conseil.

La date limite pour soumettre les résolutions générales est fixée au jeudi 19 novembre 2026. Nous vous encourageons à envoyer vos résolutions avant cette date à l'adresse catarina.xhuli@unifor.org

Les résolutions générales peuvent être soumises par courriel à l'adresse Catarina.Xhuli@unifor.org

Consultez le modèle de résolution ci-dessous pour obtenir des explications claires sur la façon de rédiger une résolution.

Conseils pour rédiger des résolutions claires et compréhensibles

- Ne traitez que d'une seule question principale par résolution.
- Utilisez des phrases claires, directes et courtes.
- Utilisez des mots que les membres comprendront facilement : évitez le jargon, les abréviations et les acronymes.
- Soyez précis. Expliquez les mesures qui devraient être prises, comme les changements que vous souhaitez faire, la façon dont vous voulez le faire, qui doit le faire et quand vous voulez que ce soit fait.



Modèle de résolution



Résolution présentée au Conseil régional de l'Ontario

Le Conseil régional de l'Ontario d'Unifor va :

1. encourager toutes les sections locales de l'Ontario à utiliser le format recommandé pour les résolutions;
2. encourager toutes les sections locales de l'Ontario à limiter leurs résolutions à un maximum de 200 mots;

Parce que :

- le Comité des résolutions a besoin de signatures valides pour confirmer que les résolutions proviennent d'une section locale et ont été approuvées;
- l'utilisation de mots simples comme « va » et « parce que » aide les membres délégués à comprendre la résolution, en particulier les nouveaux membres délégués.

Respectueusement soumise par la section locale _____ d'Unifor

Nom complet de la présidente ou du président

Nom complet de la ou du secrétaire archiviste

Date de l'assemblée des membres : _____

Hébergement et déplacements

Hôtel

Un bloc de chambres a été réservé dans les hôtels suivants.

- Hôtel Blue Mountain – [Réservez en ligne](#)

Tarif de 169 \$ par nuit pour une chambre conventionnelle

- Westin Trillium House – [Réservez en ligne](#)

Tarif de 209 \$ par nuit pour une chambre « Deluxe »

Veuillez faire vos réservations sous le nom du Conseil régional de l'Ontario d'Unifor. Vous avez jusqu'au vendredi 6 novembre 2026 pour réserver une chambre du bloc réservé.

Déplacements

Rabais d'Air Canada

Air Canada offre un rabais à nos membres délégués qui voyagent par avion. Si vous souhaitez profiter de ces rabais, communiquez avec Air Canada au numéro 1 888 247 2262 (au Canada), par téléscripateur au 1 800 361 8071 (personnes malentendantes) ou en ligne à l'adresse aircanada.com. Dans tous les cas, veuillez indiquer le code promotionnel YEEJ86T1.

Rabais de VIA Rail

VIA Rail offre un rabais de 5 % sur le meilleur tarif offert en classe Économie, Économie Plus, Affaires, Affaires Plus et Voitures-lits. Si vous souhaitez profiter de ces rabais, communiquez avec VIA Rail au numéro 1 888 842 7245 (au Canada), par téléscripateur au 1 800 268 9503 (personnes malentendantes) ou en ligne à l'adresse viarail.ca. Dans tous les cas, veuillez indiquer le code promotionnel 811133.

Navettes

Un service de navette a été mis en place en provenance et à destination de l'Aéroport international de Toronto et de Blue Mountains.

Les heures de départ des navettes sont indiquées ci-après. [Veuillez réserver votre place d'ici le 10 novembre 2026 à l'adresse.](#)

De l'Aéroport international de Toronto au Blue Mountain Village		
Mardi 1er décembre	12 h	2 navettes
Mercredi 2 décembre	14 h	2 navettes
	16 h	2 navettes
Jeudi 3 décembre	10 h	2 navettes
	14 h	2 navettes

Du Blue Mountain Village à l'Aéroport international de Toronto		
Samedi 5 décembre	18 h	3 navettes
Dimanche 6 décembre	9 h	3 navettes

Accessibilité

Unifor s'efforce d'offrir des réunions et des événements syndicaux accessibles et exempts d'obstacles.

Si vous avez besoin de mesures d'adaptation relatives à un besoin protégé par les droits de la personne (incapacité visuelle ou auditive, mobilité réduite, problème d'endurance, assistance), nous vous invitons à nous fournir tous les renseignements pertinents afin que nous puissions prendre toutes les mesures raisonnables pour éliminer les obstacles à votre participation.

Envoyez-nous vos demandes par courriel à l'adresse Catarina.Xhuli@unifor.org

Garde d'enfants

Un service de garde d'enfants sera offert pendant les activités du Conseil régional de l'Ontario. Le formulaire doit être rempli et retourné au plus tard le vendredi 6 novembre 2026.

Veuillez remplir le formulaire d'inscription au service de garde d'enfants ci joint et le retourner à l'attention de Laurie Wright au Centre familial d'éducation d'Unifor par courriel à l'adresse fecchildcare@unifor.org.

Politique relative aux produits parfumés

En raison des problèmes de santé liés à l'exposition aux produits parfumés et de la hausse du nombre de personnes étant sensibles aux parfums, Unifor cherche à offrir un environnement sans parfum à l'ensemble des travailleuses et travailleurs ainsi qu'aux membres dans le cadre de ses événements. Veuillez donc éviter d'utiliser des parfums et des produits parfumés lorsque vous participez à cet événement.

Résumé des dates limites

Veuillez prendre note des dates limites suivantes en vue du Conseil régional de l'Ontario.

- Présentation des propositions de modifications aux règlements : 4 novembre 2026
- Inscription au service de garde d'enfants : 6 novembre 2026
- Réservation de l'hébergement à l'hôtel : 6 novembre 2026
- Réservation du service de navette : 10 novembre 2026
- Inscription à l'événement : 13 novembre 2026
- Présentation des résolutions générales : 19 novembre 2026